



BULLETIN DE LIAISON

N° 14 - DECEMBRE 2010

Sommaire :

- Page 1 : le mot du Président.
Page 2 : Tricentenaire du couvent
Modélisation 3D et réalité augmentée
Page 3 : Un chasseur d'images à Orgelet
Master Class d'orgue à Orgelet
Page 4 : Rendre la justice à Orgelet avant la révolution

ASSEMBLEE GENERALE
7 janvier 2011
20h30
ESPACE MARIE CANDIDE BUFFET

LE MOT DU PRÉSIDENT

Ce bulletin de liaison arbore le nouveau logo de l'ASPHOR, conçu par Annie Fieux, validé en conseil d'administration et par la précédente assemblée générale.

Le choix d'un élément du carrelage médiéval exposé dans l'église a fait l'unanimité. Parmi ces carreaux, celui représentant une feuille nervurée s'est aussi « naturellement » imposé, permettant de rappeler que l'ASPHOR est aussi une association de sauvegarde du patrimoine naturel de notre région.

Cette modernisation du graphisme du logo marque le souhait de l'association d'améliorer sa communication en intégrant les supports électroniques de diffusion : le site WEB de l'association et la base de données iconographique accessible « en ligne » sont désormais les principaux vecteurs de diffusion des actions de notre association.

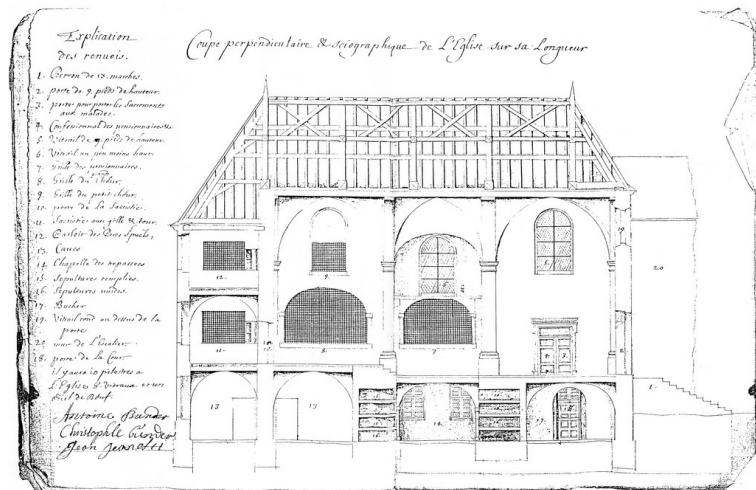
Liés à ces nouvelles technologies, de nouveaux supports vont apparaître dans les années qui viennent ; ils permettront des avancées formidables dans l'archivage et la diffusion de la connaissance. L'ASPHOR se doit de se préparer à cette révolution numérique qui rendra notre patrimoine plus intelligible, non seulement par la possibilité d'accéder facilement à de nombreux documents, mais aussi de visiter virtuellement ce patrimoine, ou de disposer d'instruments de « réalité augmentée » permettant de visualiser des éléments disparus, technique qui vous sera présentée dans un des articles de ce bulletin.

Pour revenir sur les actions actuelles de l'association, l'année 2010 a été pour l'ASPHOR une année de transition entre les manifestations proposées les années précédentes (Expositions « Vallée de l'Ain » en 2008 et « Histoire des transports et des communications dans la région d'Orgelet » en 2009), et les projets qui se réaliseront dans les mois qui viennent : restauration d'oeuvres d'art, consolidation des murs du château, réalisation d'un DVD sur l'église d'Orgelet, son orgue et son carrelage médiéval.

François BONNEVILLE

TRICENTENAIRE DU COUVENT DES BERNARDINES

Les années 2010 marquent le tricentenaire de la construction du couvent des Bernardines. Le collège, qui occupe désormais ce bâtiment, a profité de cette occasion pour effectuer de nombreuses activités pédagogiques. Celles-ci ont été présentées lors des journées du Patrimoine, durant lesquelles le collège était ouvert au public. Les visites guidées, dont certaines étaient encadrées par Daniel Renaud, ont remporté un grand succès : plusieurs centaines de visiteurs ont pu arpenter les couloirs et les salles de ce bâtiment. Cette occasion nous permet de retracer dans ce bulletin l'histoire de ce couvent.



Après le Concile de Trente (1542) a lieu un renouveau des ordres religieux, et la municipalité d'Orgelet cherche à obtenir l'établissement d'un couvent en ses murs. Les esprits étaient alors partagés entre le projet d'accueillir des religieuses de sainte Ursule et celui de recevoir des sœurs de saint Bernard d'Anancy. Ces dernières, dans une délibération de 1652, l'emportent d'une voix sur les Ursulines. Les Bernardines s'engagent à donner gratuitement l'instruction aux jeunes filles de la ville et promettent de faire un don de 100 pistoles à la ville d'Orgelet pour rebâtir le clocher de la mère église et faire remonter les cloches.

Quelques semaines plus tard, un groupe de six religieuses originaire d'Anancy arrivent à Orgelet, après un difficile voyage, décrit ainsi par Désiré Monnier : « Un essaim de Religieuses de l'ordre de saint Bernard sorti de la ruche d'Anancy se jetait sur les routes du le Jura. S'étant égarées entre Moirans et le défilé du pont de la Pile, elles se trouvèrent bien attardées quand elles arrivèrent sous les murs de la ville d'Orgelet, petite place encore fumante de son dernier incendie, encore toute poudreuse de ses démolitions, encore toute souffrante des plaies de la guerre. C est à cette ville que les chastes colombes venaient demander un nid parmi les ruines. Elles se groupèrent sur le chemin en face de l'ermitage et elles se prirent à chanter en chœur un hymne en l'honneur des saints Anges afin de se rendre propices les Anges de la ville qu'elles venaient habiter ».

La Ville met à disposition de la congrégation la maison Petitjean située dans la grande rue, mais les relations avec la municipalité se tendent car les religieuses se cloîtent sans assurer l'enseignement des jeunes filles, comme elles l'avaient promis.

Au début du XVIIIe siècles, les Bernardines décident de construire un couvent dont les plans sont établis par Dom Duchesne, bénédictin de Besançon. La première pierre de construction est posée le 12 mai 1708 ; on confie la maçonnerie à des artisans italiens et la charpente à un menuisier lédonien. En tout, c'est une vingtaine de contrats de travaux qui sont établis entre 1708 et 1717, et le budget initial est largement dépassé.

Au milieu du siècle, le couvent accueille une quarantaine de religieuses issues de milieux aisés, originaires de Franche-Comté et de Bresse ; certaines d'entre-elles sont cloîtrées suite à des lettres de cachet.

Le couvent est fermé à la Révolution et devient bien national sous

administration du district. La chapelle est utilisée par la société populaire alors que le reste du bâtiment devient un entrepôt de matériel militaire et une maison de détention des suspects.

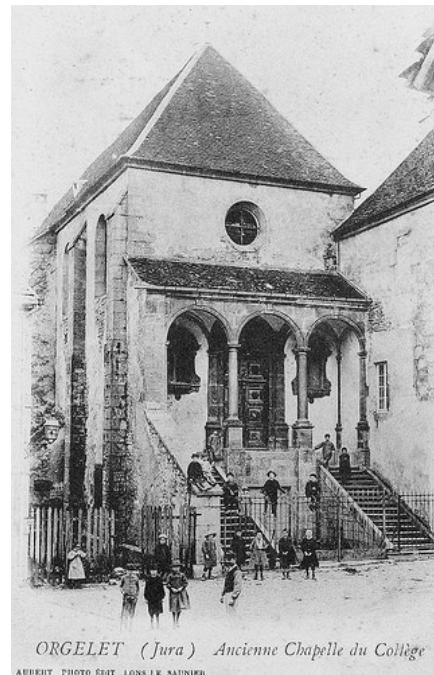
En 1802, il accueille une école secondaire, puis en 1810 l'école primaire de garçons et en 1812 l'école ecclésiastique du département. Le grand séminaire s'y installe de 1826 à 1828.

En 1850 s'installe une école supérieure communale avec un internat. Sous la 3ème République, les écoles primaires et maternelles s'installent avec coupure du cloître pour isoler filles et garçons. L'école de garçons s'adjoint un cours complémentaire qui devient mixte en 1904. Au milieu du XXe siècle, la gendarmerie occupe le bâtiment des pensionnaires.

En 1988, suite au déménagement des écoles primaires dans un nouveau groupe scolaire, le bâtiment est restructuré et entièrement renové par le département pour continuer à accueillir le collège. En 1994, le collège prend le nom de « Michel Brezillon » en hommage à ce préhistorien réputé qui passa une partie de sa vie à Orgelet.

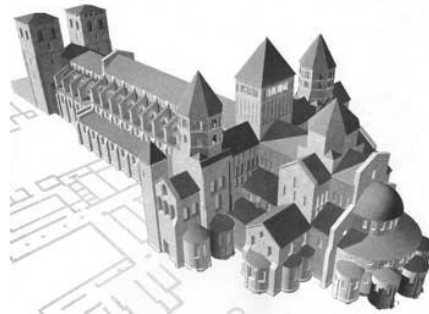
La chapelle, dont la façade est classée « monument historique », fut successivement lieu de théâtre, salle de sport ou entrepôt de stockage. Il faut attendre 2002 pour que cette chapelle désaffectée soit utilisée pour un vrai projet culturel, grâce à sa rénovation en médiathèque intercommunale toue en accueillant élagement le CDI du collège : un bel exemple de mutualisation des ressources.

L'ASPHOR espère désormais que la communauté de communes trouvera rapidement les moyens de restaurer l'autel en stuc, actuellement masqué par un vaste panneau décoré par le Foyer Rural.



ORGELET (Jura) Ancienne Chapelle du Collège
AUBREY. PHOTO SEIT. JONS L.K. SAUNIER.

MODELISATION 3D ET « REALITE AUGMENTEE », DES TECHNIQUES AU SERVICE DU PATRIMOINE



A quoi ressemblait l'abbaye de Cluny avant la révolution ? Le cabinet de travail de Charles V, au château de Vincennes, au 14ème siècle ? Le Petit Trianon à l'époque de Marie-Antoinette ? La cathédrale d'Amiens au Moyen-Age ? Ce n'est pas facile de se faire une idée

lorsque les bâtiments ont été détruits, que les couleurs se sont effacées et que le mobilier a été dispersé. Néanmoins il est désormais possible d'avoir une vision précise du patrimoine disparu pour les exemples cités ci-dessus, grâce à des reconstitutions en 3D qui sont « immergées » dans la réalité,

La modélisation 3D et la « réalité augmentée » sont des techniques qui permettent la superposition d'éléments virtuels sur la réalité, à travers des bornes interactives, parfois mobiles, ou grâce à des terminaux portables.



Image de synthèse de la reconstitution de l'église abbatiale de Cluny

La restitution 3D permet au visiteur de se représenter l'édifice tel qu'il était. Le système de réalité augmentée donne la possibilité au visiteur d'ouvrir une sorte de fenêtre sur le passé et d'accéder à une visualisation du monument en images de synthèse, en temps réel et géolocalisée.

Le caractère spectaculaire des applications développées avec ces techniques reposent sur la qualité de la reconstitution 3D et l'exactitude de la superposition de la scène virtuelle sur la réalité.

L'effet est saisissant et apporte au visiteur une vision nouvelle et étonnante du lieu où il se trouve.

Cette technique rencontre un succès grandissant auprès du grand public.

L'ASPHOR, en collaboration avec l'Office de Tourisme du Pays « Lacs et Petite Montagne » suit de près l'évolution de ces techniques, afin de pouvoir les proposer, lorsqu'elles seront facilement opérationnelles, aux visiteurs de notre patrimoine.



UN CHASSEUR D'IMAGES à ORGELET

Depuis quelques mois s'est installée à Orgelet une petite société de production et de réalisation de films documentaires et de fiction sur la nature et l'environnement : Lyncée Productions.

Aussi discret que les animaux qu'il observe et qu'il filme, Loïc Coat est un vidéaste naturaliste qui travaille essentiellement en solo, menant souvent une vie d'homme des bois, à l'affût pour tourner des images parfois exceptionnelles.

Originaire de Bretagne, Loïc Coat a déjà tout jeune le goût de l'observation des animaux sauvages. En 1995, après son DEA en éco-éthologie (étude du comportement animal), il découvre le Jura en participant, en tant qu'objecteur de conscience, à une étude sur le comportement de prédation du Lynx menée par l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Cette étude lui permet de réaliser en 1998 son premier film « Vivre Lynx » permettant à de nombreux spectateurs fascinés de découvrir cet animal méconnu. Deux autres films suivent : « Le lynx et l'agneau » puis « Sauvage, le chat forestier ».

Depuis 10 ans, Loïc Coat s'intéresse à un autre animal, considéré par les chasseurs comme un des gibiers les plus réputés : la bécasse. Cet oiseau de petite taille, silencieux, avec une capacité remarquable à se camoufler, est une créature particulièrement difficile à observer. Coïncidence géographique, cet oiseau niche dans le Jura et migre l'hiver en Bretagne, permettant ainsi à Loïc Coat de filmer cet animal dans les écosystèmes qu'il connaît le mieux.

Il a fallu cependant des années de repérages, puis des semaines passées dans les bois à construire des affûts indécélables près d'un nid : « J'installais mes affûts l'été, espérant que les bécasses repérées l'hiver précédent sur une place y reviennent l'hiver suivant. »

Ensuite ce sont des journées passées caché dans un trou humide, sans bouger, en espérant filmer quelques minutes, et ne repartir qu'à la nuit tombée.



Pour en savoir plus :

www.lyncee-film.fr

L'ASPHOR, en partenariat avec les amis du lac de Vouglans, ont proposé à Loïc Coat de présenter son film à la Grenette, suivi d'une conférence sur la bécasse.

Venez nombreux.

SAMEDI 11 DECEMBRE à 20h30

Salle de la grenette à Orgelet

Projection du film

« Dans le secret d'une Reine »

de Loïc Coat

suivi d'une conférence sur la bécasse

Entrée : 5 € - enfants : 1 €

MASTER CLASS D'ORGUE A ORGELET

Le Festival de Musique du Haut-Jura qui s'est déroulé au printemps dernier, avait programmé dans l'église d'Orgelet une « Master Class » d'orgue qui a permis à plusieurs musiciens de jouer sur l'orgue.



Photos André Clavel

Ils ont été encadrés par Benjamin Allard, titulaire de l'orgue de l'église Saint-Louis-en-l'Île, qui a remporté une victoire de la musique classique en 2008.

Cette Master Class a été l'occasion pour l'ASPHOR de permettre à Jeremy Hugues de tourner de nouvelles images de l'orgue pour le DVD qui est en préparation.

L'ASPHOR remercie la municipalité d'Orgelet qui a permis que cette Master Class puisse avoir lieu dans notre église.



RENDRE LA JUSTICE A ORGELET AVANT LA REVOLUTION

En France, on se plaint actuellement de la justice, il serait donc intéressant de voir comment elle s'exerçait au cours des siècles à Orgelet.

A l'époque moyenâgeuse, l'unique juge tout puissant était le seigneur comte de Chalon et les sentences prononcées étaient moins sévères à l'encontre des nobles et des bourgeois qu'à celle des manants. La charte de 1266 octroyée aux Orgeletains par Jehan de Chalon, espèce de code renseigne sur quelques amendes. Ainsi l'article VIT précise que « pour paroles injurieuses prouvées ou avouées le prévenu paiera trois sous; pour coup de point trois sous ; pour un coup de la palme de la main (un soufflet) cinq sous; pour un coup de pied 7 sous ; un coup de fust (bâton) ou de pierre sans effusion de sang :sept sous et avec effusion de sang : soixante sous au seigneur et l'indemnité au patient. Et s'alignent ainsi 21 autres articles dont le dernier stipule que « les larrons publics et notoirement convaincus sont délaissés à la volonté du seigneur.

Quelquefois, ses sentences dépassent de beaucoup le stade des amendes et s'il ne put punir la noblesse jugée par des instances de justice plus importantes, il ne se gêne pas pour condamner à mort des manants. L'exemple local est donné par Jean II de Chalon Auxerre. De retour de captivité après une guerre malheureuse contre le comte de Vienne (1329) il apprend que son compagnon d'armes Étienne de Saint-Dizier seigneur de Saint-Laurent-la-Roche a été assassiné. Les instigateurs du crime sont l'épouse et le beau-frère de trop haute noblesse pour subir la justice de Jean II. Alors il se venge sur les exécuteurs, les complices huit paysans d'Alièze qui seront pendus aux fourches patibulaires à Orgelet.

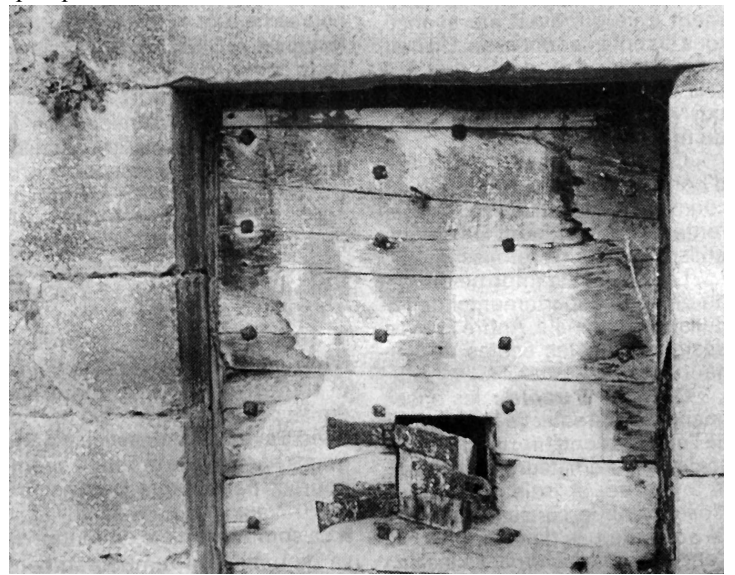
Cette justice du seigneur deviendra caduque quand, le 2 mai 1546, Charles Quint à qui appartenait la Franche-Comté établit à orgelet un bailliage dont la compétence s'étendait sur deux cents communautés approximativement les cantons actuels d'Orgelet, Arinthod, Clairvaux et Saint-Amour. Un tribunal de bailliage juge au civil comme au criminel. A côté du lieutenant général résidant à Orgelet, des juges, des avocats, des procureurs et huissiers forment une bourgeoisie aisée. Les Orgeletains y trouvent leur compte car les allées et venues des justiciables profitent aux nombreux aubergistes, cabaretiers, artisans et commerçants.



En 1766, le tribunal de bailliage est encore responsable des exécutions ordonnées par le parlement de Besançon. L'abbé Clément relate dans un bulletin paroissial de février 1916 la pendaison le 25 janvier 1766 d'un certain Philibert Beroux du hameau de Corny près de Montagna-le-reconduit pour crime. Et le

narrateur de préciser toutes les péripéties de cette exécution : la réparation de la potence par quatre maîtres charpentiers locaux, son élévation place du Marché, les derniers jours du prisonnier dans son cachot, il eut droit à trois repas de six sols chacun, du feu pour le réchauffer, une chandelle pour l'éclairer « le tout revint à 18 sols » enfin la foule qui vint de toutes parts pour assister à l'exécution du condamné accompagné d'un religieux qui lui montrait le crucifix, pour le reconforter, avant de mourir on lui offrit un verre d'eau de vie. Le bourreau lui passa la corde au cou, tira la corde et le pauvre diable fut étranglé. Ce fut le dernier pendu à Orgelet.

Les vestiges de cette prison dans laquelle Philibert Beroux a passé les derniers moments de sa vie ont été protégés par les diverses municipalités qui se sont succédé et on peut les découvrir à l'arrière du bâtiment de l'hôtel de ville actuel. Il reste trois cachots espèce de couloir, chacun de cinq mètres de longueur environ et un mètre cinquante de largeur. Le plafond est une voûte, le sol en terre battue. L'obscurité y règne en maître car la lumière ne filtre qu'à travers une espèce de guichet de vingt centimètres de haut et de large fermé par un clapet verrouillé de l'extérieur qui ne s'ouvrait que lorsque le gardien faisait sa ronde. La porte de chaque cachot très solide a résisté aux ans et son ancienneté n'est marquée que par quelques rides de son bois très dur.



Au-dessus de ces trois cachots existait le logement de deux pièces du gardien et sur le même plan un autre cachot beaucoup plus spacieux et éclairé, réservé aux prisonniers « de qualité ». Les privilèges n'étaient pas encore abolis à cette date. Tout autour un mur très haut abattu maintenant abritait une cour exigüe où le prisonnier pouvait faire quelques pas et profiter de quelques heures de lumière et d'air non pollué.

Cette prison à l'hôtel de ville sera désaffectée quand en 1803 sous le consulat, une aile du couvent des Bernardines chassées par la révolution deviendra caserne de gendarmerie (jusqu'en 1976) et sera dotée de prisons plus « convenables ».

André Jeannin

Sources : Chartes de 1266, dictionnaire Rousset, bulletin paroissial abbé Clément, compte-rendu du conseil municipal.